



**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE DE CHAMBLES**

Séance du 12 Décembre 2022

Département de la Loire – Enveloppe de solidarité 2023

Nombre de conseillers en exercice : 15

Nombre de conseillers présents : 13

Nombre de conseillers ayant pris part à la délibération : 13

Date de la convocation : jeudi 08 décembre 2022

Date de l'affichage : jeudi 08 décembre 2022

L'an **deux mil vingt-deux** et le **douze décembre**, le Conseil Municipal de la commune de Chambles dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de **Pierre GIRAUD, Maire**.

Présents : Mesdames et Messieurs Sébastien BERTRAND, Josiane DREVET, Lydie FAISANDIER, Marie-Laure FUCHER, Pierre GIRAUD, Caroline HAOUR, Emilien JOUSSERAND, André PEYRET, Michel PICHON, Henri PRAMALION, Estelle REDON, Valérie ROLLAND-TOUGOUCHE et Gauthier THEVENON.

Excusés : Valérie CHAZELLE et Fadila KAHOUL

Emilien JOUSSERAND a été désigné comme **secrétaire de séance**.

Monsieur le Maire expose au Conseil Municipal le projet de divers travaux.

Pour le financement de ces travaux, dont le montant total prévisionnel s'élève à 16 243.00 € HT, une aide du département de la Loire est susceptible d'être accordée au titre de l'enveloppe cantonale de solidarité.

Le plan de financement de ce projet serait le suivant :

Coût total : 16 243.00 € HT

Département de la Loire : 7 000.00 €

Autofinancement de la commune : 9 243.00 €

Ouï cet exposé et après en avoir délibéré, à l'unanimité, le conseil municipal :

- **ADOpte** le plan de financement exposé ci-dessus.
- **SOLLICITE** une subvention au titre du dispositif d'accompagnement des collectivités du Département de la Loire – Enveloppe de solidarité 2023.
- **AUTORISE** Monsieur le Maire ou l'Adjoint en charge du dossier, Monsieur Emilien JOUSSERAND, à signer toute pièce à intervenir.

Ont signé au registre tous les membres présents.

Certifié conforme au registre à Chambles, le 12 Décembre 2022

Le Maire
Pierre GIRAUD



Le secrétaire de séance
Emilien JOUSSERAND

Le Maire de Chambles certifie le caractère exécutoire du présent acte compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture le 13/12/2022 et de la publication le 13/12/2022